

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 8 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à onze heures et trente minutes, les membres de l'association se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, à Bourges (Cher) 8 rue Maurice Roy, sur convocation du Conseil d'Administration.

Chaque membre adhérent a été convoqué par voie électronique en date du 22 mai 2026.

L'assemblée est présidée par M. VADROT Jean-Paul en sa qualité de Président.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et la réglementation devant être communiqués aux membres de l'association ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et l'association a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance pour ceux qui étaient présents. Le président constate que *32 entreprises comptabilisant 38 voix* sont présentes ou représentées (Cf annexe pour le détail des voix).

Monsieur Bruno MONTAIGNE, administrateur a été désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Information sur les nouvelles gouvernances
2. Rappel des décisions du 02/12 (vote du budget et de la cotisation et orientations stratégiques)
3. Rapport annuel et de gestion (validation)
4. Arrêt des comptes et rapport financier (résolutions d'approbation des comptes et quitus aux administrateurs)
Rapport commissaire aux comptes
5. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

1. Information sur les nouvelles gouvernances

Il est rappelé qu'au sein de PST18, la répartition des sièges entre les organisations représentatives est négociée par un protocole d'accord qui a été signé le 22 janvier 2026.

Le protocole d'accord est conclu pour 4 ans avec une date d'effet signée à date de la signature et a un renouvellement par tacite reconduction uniquement pour le protocole employeurs.

Membres du conseil d'administration

Le Président et le Président Délégué du conseil d'administration sont élus parmi les représentants employeurs. Le Vice-Président et le Trésorier sont élus parmi les représentants salariés.

La fonction de Vice-Président et de Trésorier du conseil d'administration est incompatible avec celle de Président de la commission de contrôle comme le précisent nos statuts.

Le collège salarié propose un vice-président et un trésorier à la majorité des voix de ses membres.

Le collège employeur propose un président et un président délégué à la majorité des voix de ses membres.

Membres de la commission de contrôle

Le président de la commission de contrôle est élu parmi les représentants salariés. Un président délégué est également élu à PST18 pour le maintien de la séance en cas d'absence du président. Le secrétaire est élu parmi les membres employeurs. La fonction de président de la commission est incompatible avec celle de président-délégué ou de trésorier du conseil d'administration comme le précise nos statuts.

Cette modalité figure au règlement intérieur de la commission de contrôle.

Représentants employeurs

MEDEF

VADROT Jean-Paul (président)

BREINING Olivier

GAUTHIER Geoffray

CPME - MONTAIGNE Bruno
(président délégué)

U2P - ANDRE Jeremy

Représentants salariés

CFDT - HUAUME Sophie
(trésorière)

CGT - NOSENGO Sandrine

FO - DEGOUTTE Stéphanie
(vice-présidente)

CFE/CCG

LANDEMAINE Jean-François

CFTC - TURLIER Jean-Louis

Représentants employeurs

MEDEF

JARRY Eric (secrétaire)

MACIA Sandrine

PETIT Carole

CPME

GILBERTAS Patrick

U2P

ANDRE Jeremy

Représentants salariés

CFDT

DEVIELLEVILLE Anne

TELLIER Laetitia

CGT

CANDOIN Jean-Claude

NOSENGO Sandrine

FO

DEGOUTTE Stéphanie

JOLIVET David

CFE/CCG

MONCEL Nastasia

(présidente déléguée)

LANDEMAINE Jean-François

CFTC

TURLIER Jean-Louis (président)

HARRIBEY Laurent

BA
OR

2 - Rappel des décisions du 02/12 (vote du budget et de la cotisation et orientations stratégiques)

Il est rappelé que PST18 tient deux assemblées générales ordinaires par an :

- l'une en juin pour l'approbation des comptes et l'affectation du résultat de l'exercice précédent
- l'autre en décembre pour l'approbation du budget et de la tarification pour l'exercice de l'année suivante

Le budget prévisionnel 2026 a été voté.

Pour équilibrer les charges, une tarification de 115,50 € per capita unique pour tous les types de population suivie a été validée.

Seuls les intérimaires et les entreprises d'insertion sont facturés à l'acte.

L'arrêté du 25 septembre 2025 a fixé le coût moyen national de l'ensemble socle de service à 116 € par salarié.

	Exercice 2026 Budget en €
Chiffres d'affaires	8 918 412
Reprises sur prov. dépréciation créances	45 000
Autres produits + Rentrées s/ créances	500
Autres achats et charges externes	2 023 309
Impôts, taxes et versements assimilés	286 303
Salaires et Charges de Personnel	6 411 767
Dotations aux amortissements et prov.	263 000
Autres charges	27 000
Résultat d'exploitation	-47 467
Produits financiers	77 500
Charges financières	7 280
Résultat financier	70 220
Résultat Courant Avant Impôt	22 753

3

Des modifications du règlement intérieur ont porté sur la mise en conformité réglementaire sur l'information IA (intelligence artificielle) et sur les modalités de remplacement de postes vacants du bureau du conseil d'administration en cours de mandat.

Les axes stratégiques 2026 sont dans la continuité des évolutions engagées : 100 % visites, 100 % DUERP et 100 % FE. Pour les années à venir le 100 % FDS et que chaque entreprise dispose d'un parcours de prévention ciblé autour des trois axes prioritaires du territoire (risque chimique, santé mentale, troubles musculosquelettiques) et que chaque salarié ait un parcours santé/travail pour sécuriser son parcours professionnel.

3. Rapport annuel et de gestion (validation)

Le rapport d'activité 2025 a été transmis avant l'assemblée générale aux membres afin de permettre une prise de connaissance de l'ensemble du document.

Les points abordés en séance ont concerné les effectifs suivis, l'offre socle et les principaux projets réalisés.

Les effectifs suivis sont présentés dans le détail dans le rapport annuel avec les répartitions par secteur d'activité et taille d'entreprise. Une alerte est faite sur la baisse des effectifs suivis entre 2024 et 2025 :

- 64 278 salariés suivis
- 5 721 entreprises adhérentes

Il n'y a pas d'évolution des centres fixes et annexes en 2025 (3 centres fixes et 5 centres annexes).

Le nombre de collaborateurs est stable.

4

Les échanges ont porté sur les principaux axes du projet de service 2025-2026, notamment :

- L'effectivité du socle de services ;
- Le renforcement de la prévention primaire ;
- La prévention de la désinsertion professionnelle ;
- Le développement de l'innovation et de l'intelligence artificielle ;
- La qualité, la traçabilité et le pilotage des actions de prévention.

L'offre socle et l'offre spécifique sont détaillées ainsi que les coûts associés.

L'assemblée a été informée des indicateurs structurants de l'activité 2025, parmi lesquels :

- 96 % des entreprises disposant d'un DUERP ;
- Moins de 5 % des salariés en retard de leurs visites ;



- Le rattrapage des fiches d'entreprise pour atteindre le niveau de performance attendu à savoir que chaque entreprise dispose tous les quatre ans d'une fiche d'entreprise à jour (fin 2025 : 34 % de retard) et qu'une action de prévention primaire lui soit proposée ;
- La poursuite des actions en faveur de la PDP par une mobilisation efficace de la pluridisciplinarité au sein des équipes pour un parcours santé travail coordonné (consultations spécialisées, partenaires du maintien en emploi, études de poste...);
- Le maintien des certifications ISO 9001 et SPEC 2217 niveau 3.

Parmi les perspectives 2026, l'assemblée a été informée des nouveaux moyens mobilisés pour accompagner les axes stratégiques autour du risque chimique, de la santé mentale et des TMS :

- Pour le risque chimique : les outils numériques EVA de Padoa et TOXILIST sont intégrés. EVA est une offre complémentaire pour accompagner les entreprises dans l'évaluation du risque chimique, à améliorer la traçabilité des expositions et à structurer les plans d'actions de prévention. Les équipes disposent d'EVA et de TOXILIST pour leurs études de terrain.
- Poursuite de l'utilisation des capteurs et de la solution MERSEENS pour l'exploitation des données environnementales afin d'améliorer le ciblage des actions de prévention et le pilotage des priorités territoriales.
- Déploiement de la solution WorkCare de HumanFab dans le cadre de la prévention des TMS, du maintien en emploi et des parcours de pré-reprise.
- Intégration de l'outil Holicare pour le repérage, l'évaluation et l'orientation des salariés ;
- Ouverture de PREGO pour faciliter la mise en action des démarches de prévention par les entreprises via un réseau de partenaires et de prestations complémentaires.
- Les perspectives liées à l'intelligence artificielle et à la transformation numérique du service sont abordées. Il est rappelé que PST18 avait engagé plusieurs expérimentations visant à :
 - ✓ Assister les professionnels dans l'alimentation du DMST ;
 - ✓ Automatiser certaines tâches administratives ;
 - ✓ Améliorer l'analyse et l'exploitation des données ;
 - ✓ Renforcer les capacités de pilotage et de prévention.

Il a été précisé que ces évolutions s'accompagnent d'une réflexion sur l'évolution des métiers, l'organisation du travail, les enjeux éthiques et la sécurisation des données. PST18 mène une réflexion sur le coût associé à l'intégration de l'IA.

- L'extension des locaux de Bourges est présentée en séance :



Le projet d'agrandissement du centre de Bourges, s'inscrit dans les perspectives de développement du service afin d'accompagner l'évolution de l'activité, le renforcement des équipes pluridisciplinaires et l'augmentation des besoins en cabinets médicaux et espaces de travail adaptés.

Il a été précisé que le projet se situe actuellement en phase d'études préparatoires avant la finalisation des conditions foncières nécessaires au lancement opérationnel du projet.

6

La poursuite du projet reste à ce stade conditionné à la finalisation de la vente du parking par l'agglomération, indispensable à la réalisation de l'extension envisagée.

Résolution 1 :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2025 et du projet de service 2026, approuve le bilan et les orientations.

Cette résolution a été mise au vote de l'assemblée générale et est adoptée à l'unanimité.

4. Arrêt des comptes et rapport financier (résolutions d'approbation des comptes et quitus aux administrateurs)

Pour cette présentation, les données sont comparées entre 2024 et 2025.

Le chiffre d'affaires est en progression de 1,4 % mais les cotisations complémentaires sont en baisse signifiant un ralentissement des embauches.

Les avoirs multi-employeurs sont stables : ces avoirs correspondent au partage de la cotisation entre tous les employeurs connus pour un même salarié avant le 28 février (application du décret 2023). Les conditions sont restrictives (même code PCS et même type de suivi). Pour 2025, PST18 a allongé la période de tolérance à fin mai. A noter que pour 2026, le délai sera allongé du fait de l'appel à déclaration décalé pour les employeurs soumis à risque chimique.

Des cotisations des années antérieures ont encore été facturées même si elles ne sont pas prévues au budget car dépendantes de la conformité des déclarations des employeurs.

Les absences sont stables et les intérimaires sont en légère baisse.

7

CHIFFRE D'AFFAIRES										
en €										
	REEL 2024			REEL 2025			ECART PRIX en €	ECART VOLUME en €	ECART en €	ECART en nombre
	NBRE	TARIF	TOTAL	NBRE	TARIF	TOTAL				
COTISATIONS	72 868	109,20 €	7 957 236 €	71 857	112,20 €	8 062 309 €	218 605 €	-113 532 €	105 073 €	-1 012
Cotisations annuelles	63 524	109,20 €	6 936 831 €	64 515	112,20 €	7 238 628 €				991
Cotisations complémentaires	8 451	109,20 €	922 871 €	7 014	112,20 €	786 986 €				-1 437
Avoirs multi-employeurs	-211	109,20 €	-23 023 €	-191	112,20 €	-21 431 €				20
Cotisations année antérieure	1 104	109,20 €	120 557 €	518	112,20 €	58 126 €				-586
ABSENCES	1 407	109,20 €	153 655 €	1 495	112,20 €	167 775 €	4 221 €	9 898 €	14 120 €	88
INTERIMAIRES + INSERTION (visites + absences)	2 437	109,20 €	266 145 €	2 294	112,20 €	257 387 €	7 312 €	-16 070 €	-8 758 €	-143
ACTIVITES ANNEXES			10 062 €			17 098 €			7 036 €	
TOTAL			8 387 098 €			8 504 568 €	230 138 €	-119 704 €	117 471 €	

Signature

COMPTE DE RESULTAT APST18

en K€

	2024	2025	VAR	
CHIFFRE D'AFFAIRES	8 387	8 505	117	1,4%
SUBVENTIONS EXPLOITATION	0	0	0	
REPRISES PROVISIONS	45	86	41	90,9%
AUTRES PRODUITS	1	32	31	2230,6%
PRODUITS EXPLOITATION	8 434	8 623	189	2,2%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 928	1 923	-5	-0,2%
IMPOTS ET TAXES	263	252	-11	-4,3%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	5 963	6 066	103	1,7%
DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	326	333	7	2,2%
AUTRES CHARGES	34	37	3	8,8%
CHARGES EXPLOITATION	8 514	8 611	97	1,1%
RESULTAT EXPLOITATION	-81	12	93	
PRODUITS FINANCIERS	135	97	-38	-28,2%
CHARGES FINANCIERES	7	5	-2	-30,1%
RESULTAT FINANCIER	128	92	-36	-28,1%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	47	104	57	120,1%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	
IMPOT SUR LES BENEFICES	23	30	7	30,7%
RESULTAT	24	73	49	207,5%

8

Les reprises sur provisions des créances douteuses sont en hausse témoignant d'une baisse du montant des dus (2014 à 2025).

Les autres produits intègrent maintenant les droits d'entrée suite au conseil du commissaire aux comptes d'où la hausse importante.

Concernant les autres charges et charges externes, elles sont stables et même en très légère baisse les principales évolutions concernent :

- ✓ Les énergies en hausse dues aux augmentations en consommation d'énergie liées aux plages horaires allongées au-delà de 17 heures sur certains sites pour maintenir le chauffage et l'ouverture des centres quelques vendredis.
- ✓ Les fournitures médicales sont en hausse du fait de l'augmentation des professionnels de santé.
- ✓ Les fournitures de bureau et mobilier sont en baisse mais conformes au budget.
- ✓ Les examens complémentaires sont en légère hausse : il faut rappeler que les réglementations et l'état de la connaissance ajustent les prescriptions des examens complémentaires. C'est le cas, par exemple de la silice.
- ✓ La location de véhicules impacte la ligne des locations de matériels. L'arrivée de nouveaux médecins entraîne l'acquisition de nouveaux véhicules de fonction.

- ✓ Concernant les travaux d'entretien et ménage des locaux, le budget avait prévu une baisse par rapport à 2024. Le montant est légèrement inférieur au budget.
- ✓ L'informatique, elle est conforme au budget et en légère hausse du fait des mises à jour des logiciels administratifs et de l'infogérance. Un outil de sensibilisation au risque cyber a été souscrit pour 2025/2026. Les messageries sécurisées sont également impactantes. La redevance PADOA est indicée sur le syntec.

Les primes d'assurance évoluent en fonction du parc automobile.

Les documentations et abonnements ont fortement augmenté liés à l'abonnement numérique.

Les honoraires sont en légère baisse mais le recours à des cabinets de recrutements extérieurs ne se fait plus par manque de résultat.

Les frais de déplacements sont pour la première année en légère baisse notamment avec l'arrivée de véhicules électriques.

Pour les impôts et taxes :

- La formation professionnelle est en légère baisse pour des reports de date.

Concernant les salaires, le détail des ETP payé est présenté dans le tableau ci-après.

CHARGES DE PERSONNEL					
en K€					
	REEL 2024	REEL 2025	VARIATION 2025 / 2024		
MEDECINS	2 277	2 151	-125	-6%	35%
ASSISTANTS MEDICAUX	921	877	-44	-5%	14%
INFIRMIERS	925	974	49	5%	16%
INTERVENANTS PREVENTION	979	1 085	105	10%	18%
SUPPORT	919	1 032	113	11%	17%
TOTAL	6 021	6 119	98	2%	100%
FILIERE PREVENTION	5 102	5 087	-14	0%	
FILIERE SUPPORT	919	1 032	113	11%	
TOTAL	6 021	6 119	98	2%	
MEDECINS	13,41	12,25	-1,16	-9%	16%
ASSISTANTS MEDICAUX	19,76	17,77	-1,99	-11%	23%
INFIRMIERS	16,04	16,97	0,93	5%	22%
INTERVENANTS PREVENTION	15,74	16,76	1,02	6%	22%
SUPPORT	12,04	14,10	2,06	15%	18%
TOTAL ETP	76,99	77,85	0,86	1%	100%

L'augmentation de la masse salariale est de 2 % et les ETP de 1 %.

Le résultat d'exploitation est positif du fait de l'augmentation du chiffre d'affaires, l'intégration des droits d'entrée dans les produits et de la maîtrise des charges.

Pôle Santé Travail du Cher

Siège social : technopôle Lahitolle – 8 rue Maurice Roy

CS 9005 – 18022 Bourges Cedex

Tél : 02 48 23 22 40 – Site : www.polesantetravail18.fr

Association Loi 1901 – Siren : 775 022 411

BT
dy

Les produits financiers sont moins importants qu'en 2024 du fait de la baisse des taux.
Le résultat de l'exercice est de 73 231 €.

COMPTES DE BILAN APST18			
en K€			
	2024	2025	VAR
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	2	-3
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 443	1 231	-212
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18	20	2
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	537	473	-64
AUTRES CREANCES	72	56	-16
DISPONIBILITES ET PLACEMENTS	3 737	4 074	337
TOTAL ACTIF	5 812	5 856	43
FONDS PROPRES AVANT RESULTAT	4 018	4 042	24
RESULTAT DE L'EXERCICE	24	73	49
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0	0
DETTES FINANCIERES	202	124	-78
DETTES FOURNISSEURS	200	146	-54
AUTRES DETTES (FISCALES ET SOCIALES)	1 368	1 470	102
TOTAL PASSIF	5 812	5 856	43

Le total du bilan est de 5856 K€.

A l'actif :

Les immobilisations incorporelles nettes diminuent du fait des amortissements et d'une stratégie de redevances en remplacement des investissements logiciels.

Les immobilisations corporelles nettes diminuent également du fait des amortissements. Cependant sur 2025, des investissements ont été réalisés : HumanFab 27 K€, Medgen (matériel médical) 4 K€, matériel informatique 14 K€.

Les immobilisations financières ont augmenté du fait des dépôts de cautionnement liés aux logements pour les médecins stagiaires.

Les créances clients diminuent de 64 K€ témoignant de l'efficacité des relances et du recouvrement. Les créances douteuses diminuent de 8 K€ dans ce total.

Les autres créances concernent la TVA sur les achats, elles ont diminué de 16 K€ à fin décembre.

Les disponibilités et placements ont augmenté notamment liés au paiement des créances, les comptes courants et placements.

Au passif :

Les fonds propres augmentent de la valeur du résultat 2024 de 24 K€.

Le résultat de l'exercice 2025 est de 73 K€ soit + 49 K€.

Les dettes financières diminuent de 78 K€ du fait du remboursement des emprunts. L'emprunt de Bourges s'est terminé en mai 2025 et celui de Vierzon se terminera en 2029. Un nouvel emprunt est prévu pour l'agrandissement de Bourges.

Les dettes fournisseurs au 31/12/2025 sont de 146 K€ soit – 54 k€.

Les autres dettes (fiscales et sociales) s'élèvent à 1470 K€ au 31/12/2025 soit une augmentation de 102 K€ liée à la retraite supplémentaire, l'Urssaf et les provisions de congés payés.

Le commissaire aux comptes a fait parvenir le rapport général et spécial et indique qu'aucune nouvelle convention réglementée n'est à porter à la connaissance de l'assemblée générale.

Résolution 2 :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports général et spécial du commissaire aux comptes approuve les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports. Ces comptes font apparaître un excédent de 73 231,23 €

Cette résolution a été mise au vote de l'assemblée générale et est adoptée à l'unanimité.

Résolution 3 :

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de 73 231,23 € au poste de « réserves »

Réserve avant affectation 2 679 603,19 €

Affectation du résultat 73 231,23 €

Réserve après affectation 2 752 834,42 €

Cette résolution a été mise au vote de l'assemblée générale et est adoptée à l'unanimité.

Résolution 4 :

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice

Cette résolution a été mise au vote de l'assemblée générale et est adoptée à l'unanimité.

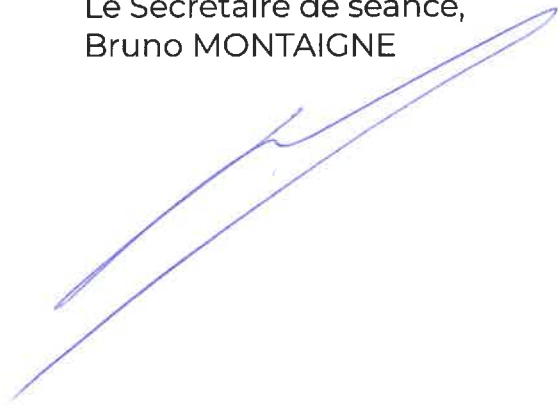
5 – Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrive à échéance. Une demande de devis a été effectuée auprès de 5 cabinets. 2 cabinets ont répondu et KPMG est le mieux positionné. L'assemblée générale nomme : le cabinet KPMG comme commissaire aux comptes pour les six prochains exercices.

La séance est levée à 13 heures.

Le Président,
Jean-Paul VADROT

Le Secrétaire de séance,
Bruno MONTAIGNE



ANNEXE : NOMBRE DE VOIX

Total des voix adhérents à date de l'assemblée générale : 5478

N° adhérent	ADHERENT	PARTICIPATION	Nbre VOIX
100273	BOUYSSOU Christelle	PRESENT	1
L21936	PROMETHEE CHER	PRESENT	1
L75207	ASB AEROSPATIALE	PRESENT	4
101725	KPMG	PRESENT	1
L4117	MAJUSCULES GATINAUD	PRESENT	1
L581	AVIGNON CERAMIC	PRESENT	2
100715	MAISON CENTRALE DE SAINT MAUR	PRESENT	0
L73095	MANPOWER	PRESENT	1
78095	ALTA CONSTRUCTIONS	POUVOIR	1
103780	AGV SAINT DOULCHARD	POUVOIR	1
L80719	MACC	POUVOIR	1
L78418	CIHL	POUVOIR	3
L73847	ARMOD	POUVOIR	1
L32819	MUSEE DE L'OCRE	POUVOIR	1
L32531	COFIRHAD VIERZON	POUVOIR	1
L4725	COFIRHAD BOURGES	POUVOIR	1
L925	COFIRHAD ST AMAND	POUVOIR	1
L81308	CAP EXPRESS	POUVOIR	1
L77072	CIZETA MEDICALI France	POUVOIR	1
L77219	MAURET EMMANUEL	POUVOIR	1
L76740	ZEP INDUSTRIES	POUVOIR	1
L78083	SMOBY TOYS SAS	POUVOIR	1
L21835	MARPA	POUVOIR	1
L80930	APOGEA	POUVOIR	1
103493	AXIDO	POUVOIR	1
L76970	ISD	POUVOIR	1
L76253	SARL ATAC 91	POUVOIR	1
5FRP10	CABINET MEDICAL ROBESCU Viorel	POUVOIR	1
L4626	COMPAGNIE AUTOMOBILES DU BERRY SAINT DOULCHARD	POUVOIR	2
L71425	COMPAGNIE AUTOMOBILES DU BERRY SAINT DOULCHARD	POUVOIR	1
L1084	COMPAGNIE AUTOMOBILES DU BERRY SAINT DOULCHARD	POUVOIR	1
79322	VIK COIFFURE	POUVOIR	1